CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ DESERT GOLD MALI SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2

(SECTEUR DE KOLOMBA, CERCLE DE KENIEBA, REGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le **Ministre des Mines, de l'Énergie et de l'eau, Monsieur Lamine Seydou Traoré,**

ET

LA SOCIÉTÉ ci-après dénommée « **DESERT GOLD MALI SARL»,** Représentée par **Monsieur Abdoulaye Thiam**, le Co-Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de **LA SOCIÉTÉ DESERT GOLD MALI SARL.**

L'État et **LA SOCIÉTÉ DESERT GOLD MALI SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ DESERT GOLD MALI SARL détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre **Kolomba,** Cercle de **Kénieba,** Région de **Kayes** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale, et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ DESERT GOLD MALI SARL en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, **LA SOCIÉTÉ DESERT GOLD MALI SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

DAK

Tout changement d'adresse doit être notifié par écrit dans les meilleurs délais par une Partie à l'autre.

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.

49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 01 SEP. 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU ★ LE MINISTRE ★ République du Mali — Un Peuple Un But Une Foi

POUR LA SOCIÉTÉ DESERT GOLD MALI SARL

Le Co-Gérant

DESERT GOLD MALI SARL
Tel: 64 54 27 47 / 76 30 24 80
Bamako - MALI

Abdoulaye THIAM

Annexe I

Coordonnées du périmètre de Kolomba

***Point A** : Intersection du parallèle 13°26'07" N et du méridien 11°38'16"W*
du point A au point B suivant le parallèle 13°26'07"N ;

***Point B** : Intersection du parallèle 13°26'07" N et du méridien 11°36'07"W*
du point B au point C suivant le méridien 11°36'07" W ;

***Point C** : Intersection du parallèle 13°24'09" N et du méridien 11°36'07"W*
du point C au point D suivant le parallèle 13°24'09"N ;

***Point D** : Intersection du parallèle 13°24'09" N et du méridien 11°32'00" W*
du point D au point E suivant le méridien 11°32'00" W ;

***Point E** : Intersection du parallèle 13°21'55" N et du méridien 11°32'00"W*
du point E au point F suivant le parallèle 13°21'55"N ;

***Point F** : Intersection du parallèle 13°21'55" N et du méridien 11°34'00"W*
du point F au point G suivant le méridien 11°34'00" W ;

***Point G** : Intersection du parallèle 13°24'02" N et du méridien 11°34'00"W*
du point G au point H suivant le parallèle 13°24'02"N ;

***Point H** : Intersection du parallèle 13°24'02" W et du méridien 11°38'16"W*
du point H au point A suivant le méridien 11°38'16" W

Superficie : 32 Km²

TRACE DU PERIMETRE SUR EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE KOSSANTO AU 1/200 000 DU SECTEUR DE KOLOMBA

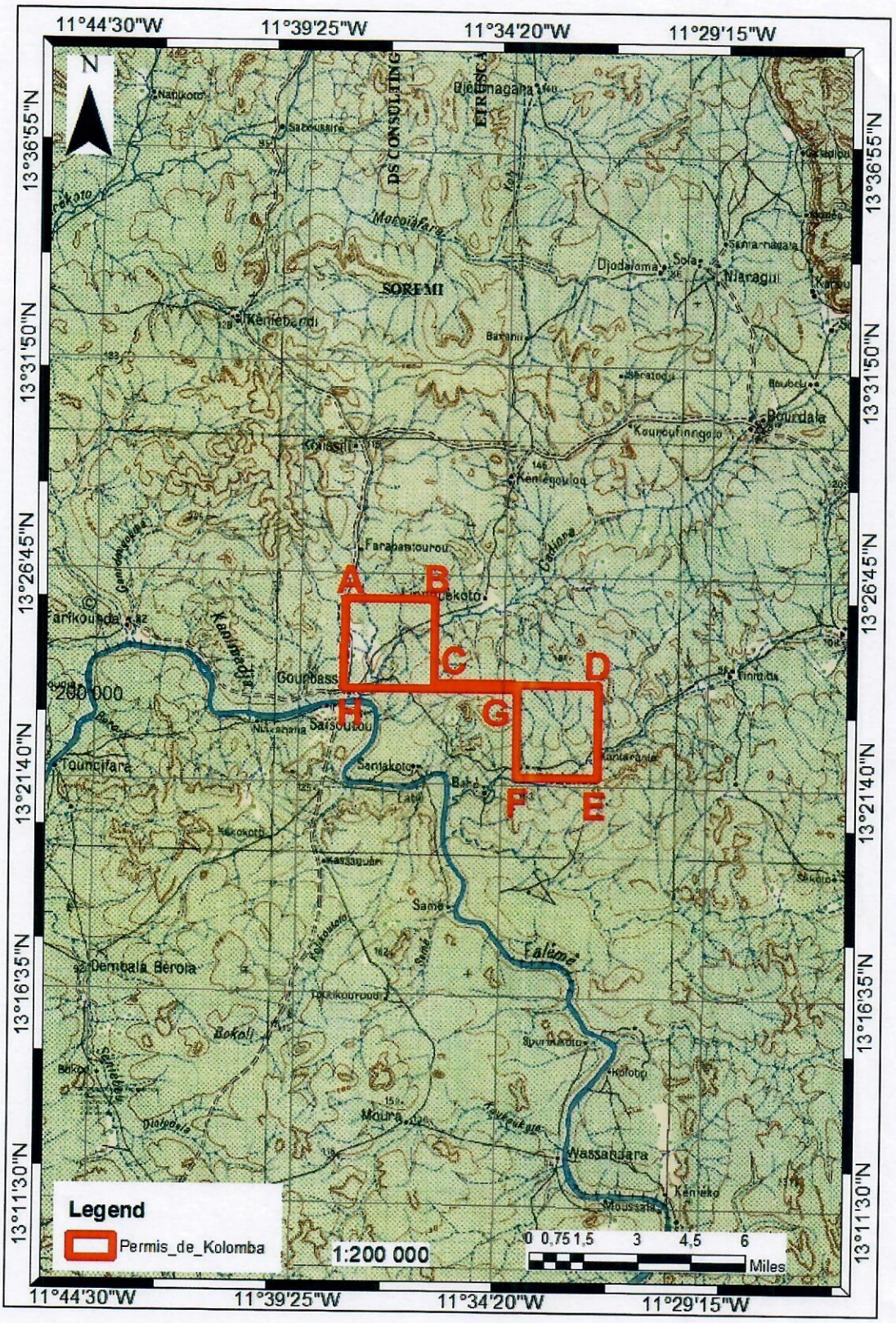

ANNEXE II

PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX A EXECUTER SUR LE SECTEUR DE KOLOMBA

A. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX A EXECUTER

PREMIERE ANNEE

- Compilation des données, reconnaissance géologique, prospection au marteau
- Elaboration de la notice d'impact environmental et la mise en oeuvre
- Travaux de terrain de surface (Cartographie géologique et échantillonnage de roches).
- Travaux de sub-surface : fonçage des puits (50), tranchées (25) et échantillonnage (100)
- Réalisation de programmes de forage à la tarière (3,000 mètres) sur les anomalies identifiées et sélectionnées
- Analyse de 3.500 échantillons
- Réalisation du programme de géophysique détaillée (magnétisme au sol, 7.5 km linéaires) sur les zones non couvertes dans le but d'identifier les structures potentielles

DEUXIEME ANNEE

- Travaux de géophysique IP (15 km linéaires) sur les zones non couvertes dans le but d'identifier les zones potentielles de chargéabilité et de résistivité
- Première campagne de sondage RAB, 5200 mètres
- Première phase de sondage AC (2.000 mètres) pour tester les cibles potentilles identifiées définies par le RAB
- Première phase de sondage RC (1.500 mètres) pour tester en profondeur l'extension des zones minéralisées recoupées par le forage AC.
- Analyse de 5.610 échantillons
- Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impact environmental

TROISIEME ANNEE

- Compilation des résultats analyse et interprétation des données des travaux de la deuxième année
- Deuxième phase de sondage AC (2.500 mètres)
- Deuxième phase de forage RC (2.500 mètres)
- Première phase de forage carotté (1.500 mètres) pour une estimation préliminaire des ressources.
- Analyse de 7500 échantillons
- Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impact environmental

DMK

15

B. **COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX**

PREMIERE ANNEE **Francs CFA**

- Compilation des données, reconnaissance géologique, prospection au marteau 500 000
- Elaboration de la notice d'impact environmental et la mise en oeuvre 1 500 000
- Travaux de terrain de surface (Cartographie et échantillonnage de roches) 3 000 000
- Travaux de sub-surface puits (50), tranchées (25) et échantillonnage (100) 675 000
- Réalisation de programme de forage à la tarrière (3.000 mètres) 12 500 000
- Analyse des échantillons (3.500) 23 625 000
- Réalisation de la géophysique (magnétisme au sol, 7.5 km linéaires) 10 300 800
- Frais administratifs 15 200 000
- Materiels roulants 20 500 000
- Carburant/Lubrifiants (10 000 litres) 5 000 000

Total: 92 800 000

DEUXIEME ANNEE

- Travaux de géophysique IP (15 km linéaires) 11 361 550
- Campagne de sondage RAB (5.200m) 26 000 000
- Première phase de sondage AC (2.000 mètres) 53 545 000
- Première phase de sondage RC (1.500 mètres) 67 383 000
- Analyse des échantillons (5.610 échantillons) 38 428 000
- Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impact environmental 5 000 000
- Frais administratifs 22 750 000
- Carburant/Lubrifiants (15.000 litres) 7 500 000

Total: 231 967 550

TROISIEME ANNEE

- Compilation des résultats analyse et interprétation des données 1 500 000
- Deuxième phase de sondage AC (2.500 mètres) 30 000 000
- Deuxième phase de forage RC (2.000 mètres) 54 000 000
- Première phase de forage carotté (1.500 mètres) pour une estimation préliminaire des ressources 103 287 000
- Analyse des échantillons (7.800) 54 285 200
- Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impact environmental 5 500 000
- Administration – logistique 22 750 000
- Carburant/Lubrifiants (27.510) 13 755 000

Total: 285 077 200

COÛT TOTAL POUR LES 3 ANS = 609 844 750 FCFA

DAR